



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg  
T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

## PAR COURRIEL

Conseil national  
Commission de l'économie et des redevances  
Monsieur Thomas Aeschi  
Président  
3003 Berne

*Courriel : [wp-sekretariat@seco.admin.ch](mailto:wp-sekretariat@seco.admin.ch)*

*Fribourg, le 2 décembre 2025*

2025-1243

### **Procédure de consultation relative à l'initiative parlementaire « Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu » (23.462)**

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg vous remercie de l'opportunité qui lui est donnée de se prononcer sur l'initiative parlementaire Iv. pa. 23.462, déposée par Monsieur Jürg Grossen, relative à la clarification des règles de concurrence entre les entreprises fédérales et le secteur privé.

Le Conseil d'Etat soutient cette initiative. Il est essentiel que les anciennes régies fédérales et les entreprises partiellement ou totalement détenues par les collectivités publiques ne bénéficient pas d'avantages injustifiés susceptibles de fausser la concurrence. Il faut également veiller à distinguer clairement les prestations relevant du service public de celles du marché libre. Une telle clarification favorisera la transparence, renforcera la confiance des acteurs économiques et assurera une concurrence loyale.

Dans le cadre des travaux relatifs à la Poste prévus par la Commission de l'économie et des redevances (CER-N), il convient toutefois de veiller à ce qu'ils ne compromettent pas les efforts de la Poste en matière de numérisation et d'innovation.

Les propositions de la CER-N risqueraient en effet d'affaiblir la Poste en l'empêchant de se développer et de financer par elle-même le service universel. Privée de ses marges de manœuvre entrepreneuriales, elle serait contrainte de réduire fortement ses prestations ou de recourir à des subventions publiques — avec à la clé de potentielles suppressions d'emplois, notamment dans les régions périphériques où elle reste un employeur important.

Le Conseil d'Etat soutient dès lors la minorité Ryser, qui demande la suspension de l'initiative parlementaire Grossen jusqu'à la révision complète de la législation postale menée par le Conseil fédéral et le Parlement. C'est dans ce cadre que doivent être définis l'avenir du service universel, son financement et le rôle de la Poste. Seule une approche globale et cohérente permettra de préserver un service universel fort, équitablement financé et capable de répondre aux besoins d'une Suisse moderne et connectée.

En vous remerciant pour l'attention portée à sa position et se tient à disposition pour tout complément d'information, recevez, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

*L'original de ce document est établi en version électronique*

**Copie**

—  
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et pour la Promotion économique ;  
à la Chancellerie d'Etat.